

Fiche signalétique

Date d'émission : 31-mars-2021

Date de révision : 20-avr.-2021

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Yeast Control - Glycogen - Solution B

Code du produit 05-6000-03-P02

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

Sysmex Americas
577 Aptakistic RD
Lincolnshire, IL 60069
USA

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone du (224) 543-9500

fournisseur initial

Numéro d'appel d'urgence Chemtel 800-255-3924

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect liquide incolore

État physique Liquide

Odeur Inodore

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires



Conseils de prudence - Prévention

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|------------------|-----------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Thionyl chloride | 7719-09-7 | 1-5 | - | - |

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Mousse. Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO₂). Pulvérisation ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau haute puissance.

Dangers particuliers associés au produit chimique En cas d'incendie, peuvent être dégagés: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxydes de soufre (S_xO_y); composés de chlore.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts / eaux de surface / eaux souterraines. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Reprendre avec un matériau absorbant (par ex. Sable, kieselguhr, liant universel).

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Garder sous clef.

Matières incompatibles Les agents oxydants Acides forts Bases fortes

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings | Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings | TWA - Ontario | Québec |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|
| Thionyl chloride 7719-09-7 | Ceiling: 1 ppm Ceiling: 4.9 mg/m ³ | Ceiling: 1 ppm | CEV: 0.2 ppm | Ceiling: 1 ppm Ceiling: 4.9 mg/m ³ |

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect liquide incolore

Couleur Non déterminé

Odeur Inodore

Seuil de perception de l'odeur Non déterminé

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|----------------------------------------|----------------|----------------------------|
| pH | 1.9 | |
| Point de fusion / point de congélation | 0 °C / 32 °F | |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | 100 °C / 212 °F | |
| Point d'éclair | Non déterminé | |
| Taux d'évaporation | Non déterminé | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Liquide - Non applicable | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Non déterminé | |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Non déterminé | |

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Pression de vapeur | Non déterminé |
| Densité de vapeur | Non déterminé |
| Densité relative | Non déterminé |
| Solubilité dans l'eau | Non déterminé |
| Solubilité dans d'autres solvants | Non déterminé |
| Coefficient de répartition | Non déterminé |
| Température d'auto-inflammation | Non déterminé |
| Température de décomposition | Non déterminé |
| Viscosité cinématique | Non déterminé |
| Viscosité dynamique | Non déterminé |
| Propriétés explosives | Non déterminé. |
| Propriétés comburantes | Non déterminé. |

Autres renseignements

| | |
|----------------------------|---------------|
| Point de ramollissement | Non déterminé |
| Masse moléculaire | Non déterminé |
| Teneur en COV (%) | Non déterminé |
| Masse volumique du liquide | Non déterminé |
| Masse volumique apparente | Non déterminé |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Réactivité | Pas réactif dans des conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Tenir hors de portée des enfants. |
| Matières incompatibles | Les agents oxydants. Acides forts. Bases fortes. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

| | |
|-----------------------|----------------------------------|
| Contact avec les yeux | Éviter le contact avec les yeux. |
| Contact avec la peau | Éviter le contact avec la peau. |
| Inhalation | Ne pas inhaler. |
| Ingestion | Ne pas ingérer. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes. |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------|

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

| | |
|------------------------------------------|-------------------|
| ETAmél (orale) | 16,666.6667 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | 23,333.30 mg/L |
| ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) | 50.00 mg/L |

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Thionyl chloride 7719-09-7 | = 270 mg/kg (Rat) | - | = 500 ppm (Rat) 1 h |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des brûlures graves de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cause de graves lésions oculaires.

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Persistance/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

DOT Non réglementé
TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA | LIS/LES | EINECS/ELI NCS | ENCS | IECSC | KECL | PICCS | AICS |
|------------------|------|---------|-------------------|------|-------|------|-------|------|
| Thionyl chloride | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Acridine | | | | | | | X | X |

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

| | | | | |
|-------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé Non déterminé | Inflammabilité Non déterminé | Instabilité Non déterminé | Dangers particuliers Non déterminé |
| HMIS | Risques pour la santé Non déterminé | Inflammabilité Non déterminé | Dangers physiques Non déterminé | Protection individuelle Non déterminé |

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|----------------|--------------------------------------------|
| TWA | TWA (moyenne pondérée dans le temps) |
| STEL | STEL (Limite d'exposition de courte durée) |
| Valeur plafond | Valeur limite maximale |
| * | Désignation de la peau |

Date de révision : 20-avr.-2021

Note de révision: nouveau format.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique